



Mariage et investissement immobilier

Par **lili_old**, le **26/11/2007 à 16:25**

Bonjour,
Mon ami et moi comptons nous marier cette année et nous sommes tous les 2 expatriés. Mon ami a pour rêve de construire une maison en France (les démarches sont engagées) sur un terrain que lui a transmis son papa. Il veut construire cette maison pour la retraite de son papa. Il s'engage sur 20 ans pour un montant mensuel non négligeable (750 euros par mois) pour héberger son père. Cependant, nous nous marions et n'avons pas de résidence principale et comptons rentrer vivre en France dans les 2 ans à venir. Je respecte son engagement familial mais ne veut pas m'engager pour une résidence secondaire sur 20 ans (à perte puisqu'il n'y aura aucuns loyers) alors que nous n'avons rien à nous et pas encore d'enfants. Je lui ai demandé de décaler son projet pour un moment où nous aurons passé certaines étapes et une stabilité financière. Or, il argumente que cet investissement est idéal car il allégera nos impôts. Par ailleurs il affirme qu'il va demander un loyer à son père non déclaré. Ceci nous met dans une position délicate d'autant plus que je suis sûre que son père ne va pas payer de loyer. Je ne veux pas être solidaire de ce projet et en me mariant je le deviendrais automatiquement alors que faire? un contrat de séparation de biens? merci pour vos conseils.
lili.